LADEPECHE.fr

Laurent Spanghero à la barre pour la pollution de l'Hers

Publié le 18/09/2013 à 07:46 | **9**

Laurent Spanghero a comparu, hier, poursuivi pour la pollution d'un ruisseau qui se jette dans l'Hers . Des produits agricoles ont détruit toute vie sur 2kms

C'est une silhouette pour ainsi dire légendaire, en tout cas très médiatisée, qui était à la barre du tribunal hier après-midi. Laurent Spanghero est en effet poursuivi pour

la pollution du ruisseau des Trois Bornes qui se jette dans l'Hers.

Les eaux polluées ont été au cœur Des débats../ Photo DDM

Les faits remontent à la période allant du 1er août 2011 au 1er février 2012. Laurent Spanghero est le patron de la SCEA de Lestrique ; cette exploitation agricole est spécialisée dans l'engraissement des taurillons (700 bêtes). Le problème c'est que l'exploitation, acquise par lui avant les faits, rejetait des jus pas compatibles avec l'environnement : jus de fumier, mais aussi jus de maïs doux en ensilage, dont la nocivité est bien établie car riche en souffre. Sur deux kilomètres le ruisseau a été examiné par l'ONEMA (police de l'eau). Non seulement on remarquait, sur une bonne partie du ruisseau, une eau noirâtre et nauséabonde mais le fond du cours d'eau était aussi colmaté par des matières en décomposition. Des végétaux étaient comme brûlés. Plus de poissons dans le ruisseau. Il ne restait plus qu'une seule variété de larve, reconnue ultime habitante de lieux aussi inhospitaliers. D'où deux PV de l'ONEMA et le dépôt de plainte des naturalistes. Le Chabot, association connue en Ariège pour son combat contre les pollutions aquatiques, et France Nature Environnement ont demandé chacune, en partie civile, 5 300 € de dédommagements, plus le remboursement des frais de justice, ainsi que la publication du jugement dans notre quotidien. Le procureur a requis la publication du jugement à la chambre d'agriculture et 35 000 € d'amende avec sursis, en espérant que cette somme aidera à réparer. Laurent Spanghero qui se défendait sans avocat a répondu que tout fonctionnait maintenant dans les règles (25 000 € ont été dépensés) : «Je conteste qu'on ait pu dire que nous n'avons rien fait pendant six mois. Nous avons fait ce qu'il fallait pour réhabiliter le site, curer le ruisseau. Quand j'ai repris l'exploitation, c'était une installation classée, je pensais que tout était en ordre.» Le jugement sera rendu le 15 octobre.